

Déclaration Liminaire A&I UNSA GT du 28 janvier 2022

Dans les temps difficiles que nous vivons, nous tenons à rappeler ici, plus que jamais que la qualité de vie au travail est un élément déterminant qu'il convient de ne pas négliger.

L'indemnitare ne fait pas tout, c'est un choix politique de maintenir le gel de la valeur du point d'indice qui doit nous interroger. L'évolution régulière du smic impose de rouvrir très rapidement le chantier des grilles indiciaires du C, du B et du A. Il est notamment impensable que l'indice du début de carrière en C soit le même qu'en B.

Sur le plan indemnitare, **A&I UNSA** approuve cette volonté d'harmonisation interministérielle. Néanmoins A&I UNSA n'oublie pas la quasi absence de prise en compte des primes dans le calcul de la pension qui entraine un décrochage important du revenu de remplacement.

Cependant, **A&I UNSA** salue l'importance indéniable de l'enveloppe proposée et l'esprit qui a présidé à l'élaboration du relevé de décision. Les engagements pris pour la revalorisation indemnitare ne sont pas restés lettre morte et nous nous devons de souligner la qualité du travail fourni par la DGRH, de la région Académique et des académies.

Toutefois, **A&I UNSA** dénonce l'absence d'enveloppe fléchée pour la catégorie C. Il n'est ni concevable ni compréhensible que nos collègues ne soient pas concernés par cette revalorisation ayant pour objectif de mettre fin à une injustice interministérielle dont ils sont également comptables. Nous demandons donc des garanties de revalorisation à la hauteur de l'enjeu d'équité indemnitare interministérielle.

Pour toutes et pour tous, quel que soit le lieu d'affectation, à grade égal, missions équivalentes, temps de travail égal, salaire égal.

Enfin **A&I UNSA** insiste pour que la cartographie des emplois par groupe de fonctions soit réexaminée.